



TEXTE ADOPTE n° 537  
« Petite loi »

# ASSEMBLEE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIEME LEGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2005-2006

23 février 2006

---

## PROJET DE LOI

*autorisant la ratification de la révision de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales.*

**(Texte définitif)**

*L'Assemblée nationale a adopté, sans modification, le projet de loi, adopté par le Sénat en première lecture, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

*Sénat* : 144, 369 (1996-1997), 119 et T.A. 47 (2005-2006).

*Assemblée nationale* : 2803 et 2849.

---

**Article unique**

Est autorisée l'adhésion à l'accord portant révision de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales, signé à Genève le 19 mars 1991, dont le texte est annexé à la présente loi <sup>(1)</sup>.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 23 février 2006.*

*Le Président,*  
*Signé : Jean-Louis DEBRÉ*

---

*(1) Nota : voir le document annexé au projet de loi n° 2803.*

-----  
TA 537 : Projet de loi autorisant la ratification de la révision de la  
Convention internationale pour la protection des obtentions végétales